

224C0025
FR0000130692-OP001-A01

5 janvier 2024

Dépôt d'un projet d'offre publique d'achat visant les actions de la société.

CHARGEURS

(Euronext Paris)

1. Le 5 janvier 2024, BNP Paribas, Crédit Agricole CIB et Banque Palatine, agissant pour le compte du concert composé des sociétés Columbus Holding¹ et Columbus Holding 2¹, ont déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un projet d'offre publique d'achat visant les actions de la société CHARGEURS, en application des dispositions de l'article 232-1 du règlement général. Ce projet d'offre publique a été annoncé le 14 décembre 2023 (cf. D&I 223C2035 du 18 décembre 2023).

A ce jour, le concert détient 6 590 305 actions CHARGEURS représentant 7 741 805 droits de vote, soit 26,51% du capital et 29,52% des droits de vote de cette société².

Les initiateurs s'engagent irrévocablement à acquérir, au prix unitaire de **12 €**, la totalité des 17 447 549 actions CHARGEURS qu'ils ne détiennent pas représentant 70,18% du capital³.

En application des dispositions de l'article 231-9, I du règlement général, l'offre sera caduque si, à sa date de clôture, les initiateurs ne détiennent pas de concert un nombre d'actions représentant une fraction du capital ou des droits de vote de la société supérieure à 50 %.

Les initiateurs n'envisagent pas de demander la mise en œuvre d'un retrait obligatoire à l'issue de l'offre.

A l'appui du projet d'offre, le projet de note d'information des initiateurs (article 231-18 du règlement général) a été déposé et est diffusé conformément aux articles 231-13 et 231-16 du règlement général.

Le projet de note en réponse de la société CHARGEURS sera déposé ultérieurement (cf. notamment article 231-26 I, 2° du règlement général).

2. Il est rappelé que les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43 du règlement général) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52 du règlement général) sur les titres CHARGEURS sont applicables.

¹ Société par actions simplifiée contrôlée par M. Michael Fribourg et sa famille.

² Sur la base d'un capital composé de 24 862 314 actions représentant 26 223 224 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

³ Excluant les 824 460 actions détenues en propre par la société CHARGEURS, que celle-ci s'est engagée à ne pas apporter à l'offre.